



La Direction du travail vous informe...



Tu es employeur ou salarié ?

Tu as des questions sur le contrat de travail, la durée du travail, les heures supplémentaires, le salaire, les congés payés, la démission, le licenciement, etc.

👉 La Direction du travail peut te renseigner en droit du travail

• Quand ?



Jeudi 6 février 2020

de 8h à 14h

• Où ?

A la mairie de Taravao
(Bureau côté parking)

